

FO : Le syndicat qui reste un syndicat

PRIME DE RENDEMENT 2011
Agents Filière Fiscale

VALEUR DU POINT :
Province / Ile De France
39,54

Taux unique pour tous

Le tableau indique le montant total de la prime attribuée à un agent présent toute l'année à 100 %.

GRADE ET ECHELON	NOMBRE DE POINTS		PRIME 100% MONTANT BRUT	
	PROVINCE	IDF	PROVINCE	IDF
Délégués interrégionaux	276	292	10 913,04	11 545,68
Chefs des services fiscaux de classe fonctionnelle	250	266	9 885,00	10 517,64
Chefs des services fiscaux de classe	228	242	9 015,12	9 568,68
Directeurs Départemental des impôts	194	206	7 670,76	8 145,24
Administrateur des finances publiques adjoint	189	200	7 473,06	7 908,00
Chefs de service comptable 2 ^{ème} & 3 ^{ème} catégorie	189	200	7 473,06	7 908,00
Administrateur des finances publiques adjoint de fin de carrière et inspecteur principal du 7 ^{ème} au 9 ^{ème} échelon	185	196	7 314,90	7 749,84
Chefs de service comptable 4 ^{ème} & 5 ^{ème} catégorie	173	183	6 840,42	7 235,82
Inspecteur divisionnaire de classe normale et hors classe, filière encadrement	173	183	6 840,42	7 235,82
Inspecteur principal du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	159	169	6 286,86	6 682,26
Inspecteur divisionnaire de classe normale et hors classe, filière expertise	159	169	6 286,86	6 682,26
Inspecteur divisionnaire de classe normale de fin carrière & Inspecteurs 11 ^{ème} et 12 ^{ème} échelon	151	160	5 970,54	6 326,40
Inspecteur du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	127	135	5 021,58	5 337,90
Inspecteur du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon et inspecteur spécialisé	104	110	4 112,16	4 349,40
Contrôleur principal, géomètre principal et géomètre	74	78	2 925,96	3 084,12
Contrôleur de 1 ^{ère} cl, Contrôleur de 2 ^{ème} cl à partir du 8 ^{ème} échelon et technicien géomètre à partir du 6 ^{ème} échelon	65	69	2 570,10	2 728,26
Contrôleur 2 ^{ème} Classe échelon 1 à 7	59	62	2 332,86	2 451,48
Technicien - Géomètre échelon 1 à 5	59	62	2 332,86	2 451,48
Agent administratif ou technique principal de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} Cl	44	46	1 739,76	1 818,84
Agent administratif de 1 ^{ère} classe	42	44	1 660,68	1 739,76
Agent administratif ou technique de 2 ^{ème} classe	41	43	1 621,14	1 700,22

RAPPEL CONCERNANT LE VERSEMENT DE CETTE PRIME :

en juin : acompte brut = 50% du montant

en janvier : liquidation de la totalité de la prime brute déduction faite de l'acompte de juin